Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_115-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_115

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

Objet de la délibération:
SAFE Cluster - Signature d'une convention d'objectifs 2017 et attribution d'une subvention

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Richard STRAMBIO pouvoir à Sophie DUFOUR, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Florence LEROUX pouvoir à Christine PREMOSELLI, Sylvain SENES pouvoir à Liliane BOYER

ABSENT(S) :
Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Stéphan CERET, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Jean-Pierre MOMBAZET, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_115-DE

La Dracénie doit s'inscrire dans une démarche économique d'excellence à travers la politique d'aménagement des zones d'activités ou l'aide à la création d'entreprises dans le cadre du dispositif pépinière/hôtel d'entreprises.

L'étude de développement territorial a identifié la filière risque-sûreté-sécurité comme domaine d'activité stratégique pour les dracéniens, en lien notamment avec la présence de la 1ère base européenne de défense d'Europe mais aussi de l'implantation du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var ainsi que du Syndicat Mixte du Bassin de l'Argens.

L'étude en cours, liée à l'aménagement de la ZAC Sainte-Barbe a également pointé la filière sécurité / sûreté comme un domaine porteur de diversification de l'activité économique pour la Dracénie.

A ce titre, le pôle de compétitivité SAFE Cluster (Sécurity and Aerospace actors for the Future of Earth), né en 2015 du rapprochement du pôle de compétitivité PEGASE et du pôle de compétitivité gestion des risques et vulnérabilité des territoires, peut accompagner la Communauté d'Agglomération Dracénoise dans la définition d'une stratégie de développement économique basée sur des technologies innovantes.

SAFE Cluster réunit une communauté de près de 600 membres, composée d'entreprises et d'organismes de recherche et de formation issus majoritairement des secteurs de la sécurité, de la protection environnementale et de l'industrie aéronautique et spatiale.

Avec près de 7% de croissance annuelle aussi bien en France que dans le monde, la filière de la sécurité représente une opportunité de développement majeure.

SAFE Cluster comprend 3 domaines d'activités stratégiques :

- la sécurité et la vulnérabilité,
- l'intégration de solutions, orientées vers les innovations en termes de produits et services dans le cadre de plate-formes,
- les industries d'excellence dans le cadre des plate-formes labellisées par SAFE au titre de différents programmes.

Le programme des plates-formes labellisées NPAS Network est composé de 4 plateformes dont deux varoises : le Centre d'Etudes et d'Essais pour Modèles Autonomes (CEEMA) de Pourrières et le Technopôle de le Mer à Toulon.

Le projet de création d'une nouvelle plate-forme labellisée en Dracénie, avec une spécificité liée à l'Armée de Terre permettrait d'élargir le réseau et offrirait ainsi un site d'expérimentation et de formation de référence pour les armées européennes.

Par ailleurs, ce réseau fait l'objet d'une évolution dans le cadre d'un projet régional structurant « Système Factory » et est partie prenante des Opérations d'Intérêt Régionales (OIR) portées par le Conseil Régional Provence Alpes Côtes d'Azur. Ainsi, la Dracénie pourrait intégrer une OIR.

Il est donc proposé d'accorder une participation financière de fonctionnement au Pôle de compétitivité SAFE Cluster de 5 000€ pour l'année 2017 afin d'élaborer avec tous les partenaires concernés une feuille de route et d'inscrire la Dracénie dans un projet de plateforme labellisée.

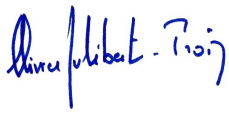
Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_115-DE

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Développement économique réunie le 8 juin 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération Dracénoise et l'association PEGASE, porteuse du sigle SAFE Cluster, ainsi que tout document y afférant,
- approuver le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association PEGASE d'un montant de 5 000€ au titre de l'année 2017, imputation budgétaire : 6574-901.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.